

## Comment se gère concrètement un ENS ?

---

Les milieux naturels évoluent plus ou moins rapidement, sous l' influence de facteurs naturels ou anthropiques. Cela implique un changement des conditions écologiques qui conduit parfois à un appauvrissement de la diversité biologique, certaines espèces étant fortement inféodées à des habitats particuliers. Ainsi il peut apparaître nécessaire de bloquer le processus d' évolution d site, et même quelquefois de le rajeunir, par une intervention mesurée.

Pour évaluer la nécessité et les modalités d' intervention, une réflexion scientifique et technique doit être structurée dans le cadre d' un plan de gestion. Ce document de planification est la première mesure à mettre en œuvre pour la gestion de l' espace naturel sensible, la deuxième étant la mise en place d' un comité de site.

### **Le plan de gestion : un outil de planification et une démarche de concertation**

#### **) A quoi sert ce document ?**

La rédaction de ce document peut prendre la forme au minimum d' une notice de gestion ou si la réflexion est plus poussée d' un plan de gestion, selon les enjeux en présence.

Le plan de gestion est un outil indispensable pour gérer efficacement un espace naturel sensible : il permet d' établir une synthèse des connaissances écologiques et des usages, d' assurer la concertation des acteurs, de définir les objectifs à très long terme (50 ans) et de programmer les actions à réaliser sur cinq ans.

#### **) Comment choisir l'organisme réalisant le plan de gestion ?**

Ce choix intervient après appel d' offres publics. Le cahier des charges doit nécessairement comporter les principales étapes du plan de gestion tel que précisé ci-après.

Un modèle de cahier des charges pour une notice et un plan de gestion figure en annexe de ce document.

#### **) Demande d'aides financières**

Au vu de la proposition retenue pour la réalisation du plan ou de la notice de gestion, le Conseil général et les autres financeurs pourront être sollicités tel que défini dans la fiche N°6.

## Le Plan de gestion

### Etat des lieux et évaluation patrimoniale

(milieux naturels, faune, flore, usages et activités)

Recherches bibliographiques, enquêtes auprès des locaux et des naturalistes, prospection de terrain, synthèse patrimoniale, localisation des espèces rares et protégées, étude des couloirs biologiques, analyse du fonctionnement des écosystèmes, cartographie des habitats.

### Définition des objectifs de préservation

Evaluation des enjeux concernant le patrimoine naturel. Evaluation de l'impact des activités (ou de l'absence d'activités dans certains cas) sur la conservation du patrimoine naturel.  
Propositions si nécessaires de modifications/adaptations des pratiques afin d'améliorer la conservation du patrimoine naturel.

### Définition des objectifs d'ouverture au public

Préciser les atouts, les faiblesses et les risques du site pour l'accueil du public.  
Définir et cartographier les parties de l'espace naturel sensible qui peuvent recevoir du public sans risque (ni pour le public, ni pour le patrimoine naturel).  
Evaluer les équipements nécessaires à mettre en place pour permettre l'accueil du public

### Définition du plan de travail

Déclinaison des objectifs en opérations, localisation des interventions, calendrier des interventions, clauses techniques particulières, estimations financières

Comment se gère concrètement un espace naturel ?

### **Méthodologie de réalisation du plan de gestion**

Plusieurs étapes peuvent être présentées à un « comité de site » pour information et validation :

*Présentation du contenu du plan de gestion (état des lieux, évaluation, plan d'action) et modalités de réalisation (travail de terrain, réunions de concertation, bilans intermédiaires, restitution finale).*

*Présentation de l'état des lieux du site, son évaluation et les différents objectifs proposés en matière de préservation et d'ouverture au public.*

*Présentation et validation des opérations de gestion à mettre en œuvre sur la durée du plan de gestion.*

### **Les acteurs de la gestion : le comité de site**

Sur chaque site, un comité de site doit être mis en place. Il se réunit au minimum une fois par an. Ce comité regroupe des représentants de la commune, du Conseil général, des agriculteurs, des usagers du site (chasseurs, pêcheurs, protecteurs de la nature, fédération de randonnée...), des propriétaires, éventuellement des administrations (DDE, DDAF) et des financeurs (liste non exhaustive à adapter suivant le contexte local).

Le comité de site, lieu d'échanges et de concertation, se réunit à la fin de chaque année pour examiner le travail réalisé et ajuster si nécessaire les actions pour l'année suivante (bilan annuel de gestion, de travaux et rapport annuel du suivi scientifique), ainsi que pour faire part de son avis sur les projets, son rôle étant consultatif.



## Mettre en œuvre le plan de gestion

### Comment choisir le gestionnaire ?

Le plan de gestion établit un programme d'actions pour une période de 5 ans. Ce plan d'actions peut être plus ou moins important suivant les sites. Suivant les compétences de chaque collectivité locale et les moyens techniques, il faut déterminer si la mise en œuvre du plan de gestion sera assurée en régie interne ou si la gestion de l'ENS sera confiée à un prestataire extérieur.

Le gestionnaire du site devra alors assurer l'ensemble des missions qui seront définies dans un cahier des charges (entretien courant, suivis scientifiques, réalisation des travaux, surveillance, animations...).

### La mise en œuvre du plan d'actions

Une fois le gestionnaire désigné et les financements annuels acquis, il faut réaliser les actions prévues dans le plan de gestion suivant le calendrier prévisionnel. Il faudra particulièrement veiller à l'entretien courant du site (nettoyage des déchets, informations sur les consignes à respecter, entretien des équipements, etc...) et à la lutte contre les infractions (un chapitre du plan de gestion devra traiter ce problème suivant le contexte local et proposer les solutions les plus adaptées).

La cinquième année du plan de gestion verra se terminer les actions programmées, elle sera l'occasion d'évaluer le travail réalisé durant les 5 ans et de réaliser un nouveau plan de gestion. L'évaluation du plan de gestion et le nouveau plan de gestion devront être présentés par le comité de site.

Afin de réaliser certains travaux il est possible de faire appel à des chantiers de jeunes internationaux agréés Jeunesse et Sport, à des chantiers d'insertion (chantiers prodépare...) ou encore à des entreprises spécialisées (entreprises d'entretien de végétation, construction de caillebotis bois...) (cf. fiche n°8).